

**SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONGRÈS DE 2009****TAUX DE PRÉSENCE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :**

*Il est résolu que le Syndicat des technologues. forme un comité ayant pour but d'analyser la problématique du taux de présences à nos assemblées générales;*

*Il est de plus résolu que ce comité soumette son rapport, ses recommandations et un plan d'action au CEP, au plus tard un an après sa nomination;*

*Il est enfin résolu que ce comité fasse rapport au prochain Congrès. Ce rapport devra inclure l'analyse de la situation, les recommandations, le plan d'action et les résultats des actions mises en place.*

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR RÉJEAN PORLIER, AVEC EXPLICATIONS DES RÉPONSES (619) AU SONDAGE, PARTIE 2. SELON R. PORLIER, IL N'Y A PAS EU ASSEZ DE RÉPONSES, LE DÉLAI DEVRAIT ÊTRE PROLONGÉ.

**FORMATION SYNDICALE :**

*Il est résolu de nommer un ou une responsable provincial.e pour le dossier de la formation syndicale;*

*Il est de plus résolu que cette personne verra à respecter les statuts en faisant donner régulièrement le cours Mon Syndicat aux membres, à maintenir les liens avec le service de l'éducation du SFCFP-Québec pour connaître les cours offerts et les disponibilités, à établir un suivi rigoureux du dossier.*

RÉGLÉ. CEPENDANT, IL FAUDRAIT DES TECHNICIENS.NES IMPLIQUÉS POUR SUIVRE LE COURS DE FORMATION.

*Il est résolu de mandater le CEP de faire les démarches nécessaires afin que tout nouveau membre puisse assister au cours Mon Syndicat, tel que prévu à l'article 1.04D) de nos statuts.*

RÉGLÉ

## **RÉGIME «POSTES» :**

*Il est résolu que le CEP entame une réflexion sur les avantages et les inconvénients d'un régime «postes» pour les techniciens;*

*Il est de plus résolu de faire rapport des résultats des discussions à notre prochain Congrès.*

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE COMITÉ EMPLOI ET JOHANNE MARTEL (SCFP).

## **COMITÉ « SOUS-TRAITANCE » :**

*Il est résolu de nommer un.e représentant.e « sous-traitance » par région;*

*Il est de plus résolu que le Comité provincial «Sous-traitance» soit composé d'un.e représentant.e provincial.e (permanent) et de deux représentants.tes de région;*

*Il est également résolu que tous les représentants.tes reçoivent une formation contre la sous-traitance;*

*Il est enfin résolu que le Comité provincial se réunisse au besoin.*

LES EFFORTS DÉPLOYÉS ONT DONNÉ PEU DE RÉSULTATS, FAUTE DE STABILITÉ ET DE RESSOURCES DÉGAGÉES. RECOMMANDATION POUR DÉGAGER UNE PERSONNE DU COMITÉ EMPLOI ET L'ATTITRER À LA SOUS-TRAITANCE PRÉSENTÉE AU CONGRÈS

## **CTT – PROCESSUS D'IMPLANTATION D'UN NOUVEL ÉQUIPEMENT :**

*Il est résolu que la section locale rende le document «Processus d'implantation d'un nouvel équipement» accessible sur le site internet de la section locale 957;*

*Il est de plus résolu que la section locale incite les membres à utiliser ce processus dans le quotidien.*

## **RÉGLÉ**

## **RELÈVE SYNDICALE :**

*Il est résolu de nommer un président régional responsable d'un comité de la relève, constitué d'un.e représentant.e dans chacune des régions;*

*Il est de plus résolu de mandater ces responsables régionaux, régionales, de consulter les techniciens.nes qui forment la relève, afin de recueillir leurs préoccupations, leurs attentes et de les renseigner sur l'importance de l'implication et de la mobilisation syndicales;*

*Il est également résolu que tous les responsables régionaux, régionales, se réunissent une fois par année pour discuter des réalités de toutes les régions et convenir d'orientations communes.*

***Il est enfin résolu de faire rapport des résultats de ces rencontres annuelles au CEP et de produire un rapport-synthèse pour le prochain congrès.***

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR VINCENT CASTONGUAY,  
RESPONSABLE DU DOSSIER.

***Bilan rédigé par Louise Montpetit, employée.***

***Commentaires ajoutés pour le congrès 2011 rédigés par Françoise Alauzet, employée.***